

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2868

10 octobre 2014

SOMMAIRE

AAE Freightcar S.à r.l.	137624	Golding Investments IV S.A.	137627
AAE RailFleet S.à r.l.	137626	Gottex Management S.A., SICAR	137627
AAE Wagon Finance S.A.	137625	Gremir S.A. S.P.F.	137663
ABH Holdings S.A.	137619	Groupe PROCEDO SA	137627
A.C. Consulting	137625	Jagcom S.à r.l.	137642
Actavis, Inc. SCS	137622	M5G SCI	137661
Agatha Estates S.A.	137623	MSEOF Manager S.à r.l.	137652
Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg	137625	Rpo AvePoint SCA	137631
Alimak Hek HoldCo S.à r.l.	137621	Saar Immo S.A.	137618
Allway S.à r.l.	137620	Saar Immo S.A.	137618
Amati Holding S.A.	137620	Sampar Equity S.A.	137618
AMCI Worldwide S.à r.l.	137620	SH Findel S.à r.l.	137618
Aquiline C2P Holdings S.à r.l.	137623	SH Findel S.à r.l.	137618
Arana Property S.A.	137619	Société Immobilière Zwickau II S.A.	137621
Arminius Development S. à r.l.	137622	Soparfi MT 2014/480	137628
Ascoma Luxembourg	137661	Sunap S.A.	137618
Atalaya PIKco	137624	Sunbel Finance S.A.	137621
A.T. Electronics S.A.	137622	Taste of Africa S.à r.l.	137620
Audit Conseil Services Sàrl	137625	The G.W. S.à r.l.	137619
Automotive Industries S.à r.l.	137620	TimeStock Media Luxembourg S.à r.l. ..	137621
Aveleos S.A.	137626	Tosco S.A.	137626
Avendor Holding S.à r.l.	137623	Untitled	137619
faberhaus s.à r.l.	137623	Wagner Facility Management SA	137619
Fourteen Elder S.à r.l.	137644	Weinberg Real Estate OPCI Holding S.à r.l.	137622
FR Galaxy Holdings S.à r.l.	137626	Zephyrotel Invest S.A.	137624
Golding Buyout Europe SICAV-FIS VI ..	137627	ZHAROL Immobilière S.A.	137624

Sunap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.368.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129008/9.

(140145298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Sampar Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 102.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128964/9.

(140145860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Saar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.187.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128958/9.

(140145550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Saar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.187.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128957/9.

(140145549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SH Findel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.382.

Les comptes annuels au 17 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128973/9.

(140146000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

SH Findel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128974/9.

(140146005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.018.

Les comptes consolidés de la société ABH HOLDINGS SA au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129127/10.

(140147096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Arana Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.916.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARANA PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2014129147/10.

(140146935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

The G.W. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 97.791.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014129031/11.

(140146059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Untitled, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.883.

Les états financiers audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129050/11.

(140145535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Wagner Facility Management SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 167.176.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014129061/12.

(140145934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Taste of Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.
R.C.S. Luxembourg B 107.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129023/9.

(140145316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129157/10.

(140146575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Allway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 180.430.

Les comptes annuels pour la période du 11 septembre 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014129137/11.

(140146412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Amati Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMATI HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014129143/11.

(140146249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

AMCI Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 776.834,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2014129144/12.

(140146398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Sunbel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129009/9.

(140145923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

TimeStock Media Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 184.700.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 05 août 2014, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Luxembourg, le 05 August 2014.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Alan Botfield / Wim Rits

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014129037/13.

(140146125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Alimak Hek HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 13.818.325,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.798.

RECTIFICATIF*Extrait*

Ce dépôt rectifie le dépôt n° L140115213 déposé et enregistré auprès du RCS en date du 8 juillet 2014.

Il convient de lire que l'adresse de Monsieur Mats Eklund est la suivante: 13 Farm Place, London, W8 7SX, Royaume-Uni,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alimak Hek HoldCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014129886/15.

(140147242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Société Immobilière Zwickau II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.559.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128998/17.

(140145704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

A.T. Electronics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 36, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 94.824.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129873/10.

(140147572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Actavis, Inc. SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 172.847.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2014.

Actavis, Inc SCS

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014129877/14.

(140147300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Arminius Development S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.981.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société tenue en date du 6 août 2014:

- Sofia Silva a été démissionné de sa fonction de gérant de société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014129906/14.

(140147388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Weinberg Real Estate OPCI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.319.

Veuillez noter le changement suivant en date du 25 juillet 2014:

- L'associé Weinberg Real Estate Finance S.à r.l. a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit 14.469.733 parts sociales à l'associé Weinberg Real Estate Holding S.à r.l.

A compter du 25 juillet 2014 le capital social de la Société est réparti comme suit:

- Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. détient 14.482.233 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate S.à r.l.

Représentée par Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2014129847/16.

(140146342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

faberhaus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 40A, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 151.901.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13.08.2014.

Référence de publication: 2014129868/10.

(140147559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Agatha Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.090.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGATHA ESTATES S.A.

Référence de publication: 2014129882/10.

(140147661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Avendor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 159.563.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique du 06 août 2014

Transfert du siège de la Société du 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2014.

Pour AVENDOR HOLDING S.à.r.l.

L'Associé unique

Référence de publication: 2014129911/14.

(140147403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Aquiline C2P Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.606.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance

En date du 6 août 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet Immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants B suivants avec effet immédiat:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Vladimir Mornard, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2014129901/20.

(140147607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

ZHAROL Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.121.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129857/9.

(140146721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Zephyrotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 150.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014129855/11.

(140146771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

AAE Freightcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.737.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 juillet 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129914/14.

(140147132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Atalaya PIKco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.036.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 14 août 2014

En date du 14 Août 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Ruth Springham, né le 25 Mai 1961 à Johnstone, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Jay Corrigan
- Ms. Melissa Bethell
- Ms. Ruth Springham
- Mr. Aurelien Vasseur
- Mr. Luis Javier Castro Lachner

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Août 2014.

Référence de publication: 2014129907/20.

(140147459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

A.C. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129871/9.

(140147628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 72.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129883/9.

(140147534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Audit Conseil Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.685.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 août 2014 au siège social de la société

Après délibération, l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 août 2014 a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129909/15.

(140147166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

AAE Wagon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 76.451.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Sandra Rolland, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Delphine André, administrateur de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mark Stevenson, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 4, Neuhoferstrasse, 6340 Baar, Suisse

- Markus Basler, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 4, Neuhoferstrasse, Business Center Neuhof, 6341 Baar, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Référence de publication: 2014129918/21.

(140147210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Tosco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 125.387.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129017/9.

(140145977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

FR Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.328.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129387/11.

(140146830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

AAE RailFleet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.323.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129915/14.

(140147135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.427.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 12 août 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Rolf Schatzmann, avec adresse au 7, Ebnetweg, 6045 Meggen, Suisse, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Nomination d'Ernesto Ferlenghi, avec adresse au 32, Komsomolsky Prospekt, app. 99, 119146 Moscou, Russie, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Acceptation de la démission de Marco Giorgi, avec adresse au 31, Viale Majno, 20129 Milan, Italie de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission d'Igor Akhmerov, avec adresse au 398, Seestrasse, 8708 Männedorf, Suisse de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Référence de publication: 2014129910/20.

(140147115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Groupe PROCEDO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg-Merl, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 154.180.

Les statuts coordonnés au 30/07/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12/08/2014.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2014129432/12.

(140146191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.933.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014129411/13.

(140146244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Golding Investments IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 130.277.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse verlegt:
6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Geschäftssitz des Verwaltungsratsmitgliedes Silvan Trachsler ebenfalls an die zuvor genannte Adresse verlegt.

Luxemburg, den 13. August 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014129402/14.

(140146485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Golding Buyout Europe SICAV-FIS VI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 156.839.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Sitz der Gesellschaft an folgende Adresse verlegt:
6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Mit Wirkung zum 1. August 2014 wurde der Geschäftssitz des Verwaltungsratsmitgliedes Silvan Trachsler ebenfalls an die zuvor genannte Adresse verlegt.

Luxemburg, den 13. August 2014.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014129398/15.

(140146654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Soparfi MT 2014/480, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 189.487.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den ersten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, im Amtssitz in Hesperange.

Ist erschienen:

1.- Die Gesellschaft MEDIAN SERVICES (LUX) SA, mit Sitz in L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Sektion B unter der Nummer 175.231.

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Guido Haas, Privatangestellter, berufsansässig in 304, route de Thionville, L-5884 Hesperange, aufgrund einer ihm ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht gegeben zu Hesperange am 13. Juli 2014,

welche Vollmacht nach gehöriger «ne varietur»-Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigeborgten verbleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiemit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Gesellschaftsname - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „SOPARFI MT 2014/480“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Hesperange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Sitzes der Gesellschaft verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland gefährden oder unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Einstellung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden, ohne dass jedoch diese Maßnahme eine Wirkung auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft hat, welche unbeschadet der provisorischen Verlegung des Sitzes luxemburgisch bleiben wird.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise, der Abschluss von Devisengeschäften sowie Devisentermingeschäften, die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung von Beteiligungen, ferner der Erwerb, der Verkauf, die Beteiligung und die Verwertung an Immobilien und Rechten an Immobilien, von Nutzungsrechten an Immobilien, wie etwa Vermietung, Verpachtung und Nießbrauch.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Sicherheiten oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann für sich oder einen Dritten alle Geschäfte betreiben, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen.

Sie kann alle Maßnahmen vornehmen, um ihre Rechte zu garantieren und jede Handlungen geschäftlicher, mobiliarer und immobilärer oder finanzieller Art tätigen, sowie jegliche Transaktionen und Geschäfte, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder ihn fördern.

Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,-EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,- EUR) je Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien.

Es können je nach Wahl der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann in dem Maße und zu den Bedingungen die das Gesetz erlaubt, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens einem Mitglied, Aktionäre oder Nichtaktionäre, welcher von der Gesellschafterversammlung für eine Dauer von höchstens sechs Jahren ernannt wird. Sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch die Generalversammlung beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so sind die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats ermächtigt die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Falls die Gesellschaft nur einen einzelnen Gesellschafter begreift, oder die Aktien in die Hände eines einzelnen vereint wurden und dieser Tatbestand durch eine Generalversammlung festgestellt wurde, kann die Besetzung des Verwaltungsrates auf ein Mitglied beschränkt werden bis zur nächstfolgenden ordentlichen Generalversammlung nach Bestandsaufnahme von mehr als einem Gesellschafter.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bezeichnen; in dessen Abwesenheit wird der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen, welches zu diesem Zweck von den anwesenden Mitgliedern ernannt wird.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder zugegen oder vertreten sind; ein Mandat zwischen Verwaltungsräte ist zulässig, ohne dass jedoch ein Verwaltungsratsmitglied mehr als einen seiner Kollegen vertreten kann.

Die Vollmacht zur Vertretung eines verhinderten Verwaltungsratsmitgliedes kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, erteilt werden.

In Dringlichkeitsfällen hat ein schriftlicher von sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigter und unterschriebener Beschluss die gleiche gültige und rechtsverbindliche Wirkung, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung gefasst worden.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 10. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben. Im Falle der Bestellung eines einzelnen Verwaltungsratsmitgliedes werden die Sitzungsprotokolle von diesem unterschrieben.

Abschriften oder Auszüge der Protokolle werden für gleichlautend vom Vorsitzenden oder einem Bevollmächtigten bescheinigt. Die Vollmachten bleiben den Protokollen beigefügt.

Art. 11. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, soweit dieselben nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann die Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten oder Spezialvollmachten für Einzelgeschäfte einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Dritten übertragen.

Es steht dem Verwaltungsrat zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte zu denen er selbst befugt ist.

Art. 13. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet wie folgt:

- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon die obligatorische Mitunterzeichnung des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Verwaltungsratsmitgliedes im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung;

- Im Falle von einem einzelnen Verwalter, durch seine einzige Unterschrift;

In jedem Fall, reicht die Unterschrift eines Verwalters, um die Gesellschaft in dem Umgang mit den öffentlichen Verwaltungen zu vertreten.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfang des ihnen erteilten Mandates.

Art. 14. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren bzw. Wirtschaftsprüfern, Aktionäre oder Nicht-Aktionäre, welche für die Dauer von höchstens sechs Jahren von der Generalversammlung bestellt werden; sie sind wiederwählbar und können jederzeit durch die Generalversammlung beliebig abberufen werden.

Gesellschafterversammlung

Art. 15. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengetreten ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat die weitgehendsten Befugnisse um über alle Gesellschaftsangelegenheiten zu entscheiden.

Falls und solange die Gesellschaft nur einen einzelnen Gesellschafter begreift, übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus. Seine Beschlüsse werden ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Art. 16. Die jährliche ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr.

Sofern dieser Tag auf einen Feiertag fällt, findet sie am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Kommissare einberufen werden.

Die Einberufung kann auch auf schriftliche Anfrage von Aktionären, welche mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, gefordert werden.

Art. 18. Die Einberufung der Gesellschafterversammlung erfolgt gemäß der im Gesetz vorgeschriebenen Formen und Fristen. Sie beinhaltet die Tagesordnung.

Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen zur Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre in der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, und erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jeder Aktionär kann selbst oder vermittels Bevollmächtigtem an den Generalversammlungen teilnehmen und abstimmen.

Soweit dies nicht anders durch das Gesetz bestimmt ist, werden die Bestimmungen einer regelmäßig zusammengerufenen Gesellschafterversammlung durch einen einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden/vertretenen und stimmberechtigten Aktionäre genommen.

Art. 19. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Vertreter ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 20. Das Geschäftsjahr beginnt am 01. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die jährliche Bilanz und die Verlust- und Gewinnrechnung.

Er übergibt dem oder den Kommissaren bzw. Wirtschaftsprüfern wenigstens einen Monat vor der jährlichen Hauptversammlung die Unterlagen nebst einem Tätigkeitsbericht.

Art. 21. Der verbleibende Gewinnüberschuss, nach Abzug der Kosten und Abschreibungen stellt den Nettogewinn dar. Von diesem Gewinn werden fünf Prozent (5%) einbehalten zwecks Bildung der gesetzlichen Rücklage; diese obligatorische Vorwegnahme entfällt sobald und solange die Rücklage ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen und mit Zustimmung des oder der Kommissare der Gesellschaft wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interimsdividenden auszuzahlen.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung, welche gemäß den für die Satzungsänderung vorgesehenen Bestimmungen befindet, vorzeitig aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, von der Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Gesetzgebung

Art. 23. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo nicht anders durch die gegenwärtige Satzung bestimmt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2014.

Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahr 2015.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital mit dreihundertzehn (310) Aktien zu je einem Nennwert von einhundert Euro (100,- EUR) wurde vollständig von der alleinigen Gesellschafterin MEDIAN SERVICES (LUX) SA, vorbenannt, gezeichnet:

Alle Aktien sind bis zur Höhe von einem Viertel in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute der Betrag von siebentausend siebenhundertfünfzig Euro (7.750.-EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Die Aktien bleiben Inhaberaktien bis zur vollständigen Auszahlung.

Erklärung:

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

137631

Kosten:

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.200,-.

Beschlüsse des einzelnen Gesellschafters:

Alsdann hat die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, an Stelle der außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Gesellschaft vereint alle Aktien auf einen einzelnen Gesellschafter. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) und die der Kommissare bzw. Wirtschaftsprüfer auf einen (1), festgesetzt.

2) Ist zum einzigen Verwalter ernannt:

Herr Yves Stocklausen, Privatangestellter, geboren am 24. Juni 1968 in Esch/Alzette, berufsansässig in 304, route de Thionville, 5884 Hesperange, Großherzogtum Luxemburg.

3) Ist zum Kommissar bzw. Wirtschaftsprüfer ernannt die société à responsabilité limitée KPMG LUXEMBOURG, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Sektion B unter der Nummer B 149133.

4) Die Mandate der Verwalter und des Kommissars bzw. Wirtschaftsprüfers enden am Schluss der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

5) Der Sitz der Gesellschaft ist festgesetzt in 304, route de Thionville, L-5884 Hesperange.

Worüber Urkunde, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Vollmachtnehmer der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Vollmachtnehmer mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Haas, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Der Gesellschaft zwecks Hinterlegung bei dem Handels-und Gesellschaftsregister erteilt.

Référence de publication: 2014130318/185.

(140147610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

Rpo AvePoint SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place D'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 189.504.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, twenty-eight of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) "FIN PO S.A. SICAR", a société anonyme sous le forme d'une société d'investissement en Capital à Risque, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 117.676

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) "RPO GP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 177.626

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between "RPO GP S.à r.l.", subscriber of the Management Share as unlimited liability shareholder (the General Partner), "FIN PO SA SICAR" subscriber of the Ordinary Shares and all those who may become owners of the Management Share or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par

actions under the name of “RPO AvePoint SCA” (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at forty-five thousand one US Dollars (USD 45,001.-) represented by:

- (i) one (1) Management Share (the Management Share), and
- (ii) forty-five thousand (45,000) Class B ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the Management Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share. All the Shares are in registered form with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the General Partner are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001) and the General Partner is authorised without any further need of a decision by the General Meeting and without reserving preferential subscription right to the holders of Class A shares, Class B shares and Class C shares to

issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of seventy million (70.000.000) Shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) as follows: forty million (40,000,000) class A ordinary shares, twenty-five million (25,000,000) class B ordinary shares and five million (5,000,000) class C ordinary shares.

5.3 The General Partner shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from forty-five thousand one US Dollars (USD 45,001.-) to seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001.-),

(i) by the creation and issuance of new Management Shares and/or Ordinary Shares;

(ii) by determination of the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;

(iii) by the record by way of a notarial deed for each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and amendment of article 5.1 of the Articles accordingly; and

(iv) by amendment to the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The Management Share(s)

(a) All Management Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Management Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Conversion of Class B Shares.

7.1 Any Class A Share shall automatically be converted into a Class B Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the transfer of such Class A Share to a holder of Class B Shares, subject to the consent of the holder of Class B Shares.

7.2 Any Class B Share shall automatically be converted into a Class A Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the consent of the holder of Class B Shares.

7.3 The Class A Shares shall be converted into Class B Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class A Share for one (1) Class B Share.

7.4 The Class B Shares shall be converted into Class A Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class B Share for one (1) Class A Share.

7.5 Duties of the General Partner:

The Managing Shareholder is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Shares and Class B Shares as provided in Articles 7.1 to 7.4 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the Articles of Association in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the

purpose of obtaining the recording of the alteration of Article 5 of these Articles of Association by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

Art. 8. Liability of the Shareholders.

8.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation

Art. 9. Management of the Company.

9.1 The Company shall be managed by the General Partner.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the General Partner.

9.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

9.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

9.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

9.7 The General Partner may be removed without cause upon the affirmative vote of at least seventy five per cent (75%) of the votes validly cast by the holders of the Class A Shares (without the concurrence of the General Partner or Class B Shares). For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles, to validly decide on its removal.

Such general meeting of the Shareholders shall be convened upon the request of holders of Class A Shares representing at least seventy five (75%) of the Class A Shares in issue. The quorum for such meeting shall be a majority of the capital being present or represented. The general meeting of the Shareholders will be held no earlier than six (6) months after such request has been made to the Company.

The General Partner may also be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Company), by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted as follows:

(a) the quorum shall be a majority of the capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(b) in both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the capital present or represented.

For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles, to validly decide on its removal.

In the event of the removal of the General Partner, the general meeting of shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend these Articles as described in article 12.8 hereof.

Art. 10. Liability.

10.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 9.3 and 9.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 11. Powers and Voting rights.

11.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

11.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 12. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

12.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

12.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

12.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

12.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

12.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

12.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

12.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, and statutory auditors of the Company.

13.3 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting on third Friday in September each year at 4.00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

14.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on March 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, RPO GP S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) Management Share in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one US Dollar (USD 1.-).

FIN PO SA SICAR, renamed and represented as stated above declares to subscribe for forty five thousand (45,000) class B ordinary shares in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to forty five thousand US Dollars (USD 45,000.-).

The amount of forty five thousand US Dollars euro (USD 45,001.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

- The following company is appointed as auditor of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

Mazars Luxembourg., having its registered office in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 159.962.

- The registered office of the Company is set in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) FIN PO S.A. SICAR, une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.676,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.626,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre «RPO GP S.à r.l.», souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), «FIN PO S.A. SICAR» souscripteur d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de «RPO AvePoint SCA» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) représenté par

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) quarante-cinq mille actions ordinaires de classe B (les Actions Ordinaires), Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires.

Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 70.045.001,-) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de soixante-dix million (70.000.000) Actions, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-), repartit comme suit: 40 millions d'actions ordinaires de classe A, 25 millions d'actions ordinaires de classe B et 5 millions d'actions ordinaires de classe C.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé sans qu'il soit besoin d'une quelconque décision de l'Assemblée Générale avec la suppression du droit préférentiel de souscription pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de la constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) à soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 70.045.001,-),

- (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions de Commandité et/ou Actions Ordinaires;
- (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et
- (iv) par la modification du registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être restreinte en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Conversion des Actions.

7.1 Toute Action A sera automatiquement convertie en Action B sans intervention de l'Assemblée et /ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité, sous réserve du transfert de telles Actions A à un détenteur d'Actions B, et avec l'accord des titulaires d'Actions B.

7.2 Toute Action B sera automatiquement convertie en Action A sans intervention de l'Assemblée Générale et/ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité et avec l'accord des titulaires d'Actions A.

7.3 Les Actions A seront converties en Actions B conformément aux dispositions de l'Article 7.1 à un taux de conversion égal à une (1) Action A pour une (1) Action B.

7.4 Les Actions B seront converties en Actions A conformément aux dispositions de l'Article 7.2 à un taux de conversion égal à une (1) Action B pour une (1) Action A.

7.5 Devoirs de l'Actionnaire Commandité:

L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté afin de (i) déterminer si les conditions de conversion des Actions A et Actions B mentionnées à l'Article 7.1 à 7.4 sont remplies, (ii) enregistrer la conversion dans les registres de la Société, (iii) procéder à toute conversion des actions conformément à l'Article 7 et de constater les modifications subséquentes à l'Article 7 des Statuts devant un notaire Luxembourgeois, et (iv) tout faire (et notamment, mais pas uniquement, autoriser et donner pouvoir à toute personne) afin d'obtenir l'enregistrement de la modification à l'Article 5 des présents Statuts par voie d'acte notarié et la publication de cette modification.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires.

8.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Gestion de la Société.

9.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

9.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

9.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

9.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

9.7 L'Associé Commandité peut être exclu sans faute en vertu d'une décision prise en ce sens par soixante-quinze pour cent (75%) des voix valablement exprimées des porteurs d'actions ordinaires de classe A (sans prise en considération des votes de l'Associé Commandité ou des porteurs d'actions ordinaires de classe B). Afin de dissiper tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité, telle que prévue par les présents Statuts, n'est pas requise pour valablement passer une la décision relative à son exclusion.

Une telle assemblée générale des Associés doit être convoquée à la demande des porteurs d'actions ordinaires de classe A représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des actions ordinaires de classe A. Le quorum nécessaire à une telle assemblée doit être la majorité du capital.

L'assemblée générale des associés sera tenue au plus tôt six (6) mois après qu'une telle demande ait été faite à la Société.

L'Associé Commandité peut aussi être exclu à tout moment pour faute (soit par exemple, dans le cas de fraude, négligence caractérisée ou mauvaise conduite volontaire telle que déterminé par un tribunal et résultant d'un désavantage économique certain pour la Société), par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des Associés selon les règles suivantes:

a) le quorum doit être de la majorité du capital émis par la Société. Si un tel quorum n'est pas présent, une seconde assemblée générale sera convoquée laquelle pourra valablement délibérer sans considérations de représentation du capital.

b) Dans chacune des assemblées, la résolution doit être approuvée par au moins deux tiers du capital présent ou représenté.

Afin de dissiper tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité, telle que prévue par les présents Statuts, n'est pas nécessaire à la validité de la décision sur son exclusion.

Dans le cas d'une exclusion de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés nommera un nouvel associé commandité par voie de résolution, tel que prévu dans les présents Statuts et décrit à l'article 12.8.

Art. 10. Responsabilité.

10.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.3 et 9.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.

11.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

11.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 12. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

12.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

12.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

12.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

12.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

12.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

12.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

12.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 mars 2015.

Souscription et Paiement

Sur ces faits,

La société «RPO GP S.à r.l.», précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-).

La société «FIN PO S.A. SICAR», prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe B sous forme nominative, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.000,-).

Le montant de quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

La société suivante est nommée Réviseur d'Entreprise de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

Mazars Luxembourg, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A rue M. Henry Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.962, est nommée Réviseur d'Entreprise de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

Le siège social de la Société est établi au L-1136 Luxembourg, 1 Place d'Armes.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014130873/590.

(140147902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Jagcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 189.518.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatre août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. Madame Tatiana de Jager, salariée, née le 30 septembre 1971 à Luxembourg, demeurant à L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

2. Monsieur Mario Comparetto, salarié, né le 4 janvier 1972 à Luxembourg, demeurant à L-7374 Helmdange, 132, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration au sens défini par la loi du 2 septembre 2011, consistant à vendre des plats cuisinés,

à consommer sur place, à emporter ou à livrer, vendre des boissons alcoolisées et non alcoolisées, à consommer sur place ou à emporter, dans les limites autorisées par la législation sur le cabaretage.

La société a pour objet l'import, l'export et la vente au détail de vins et de boissons alcooliques et non alcooliques, de produits alimentaires, et particulièrement de produits venant du terroir.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société prend la dénomination de JAGCOM, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) Madame Tatiana de Jager, préqualifiée, cinquante-et-une parts sociales	51
2) Monsieur Mario Comparetto, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cents parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société, pour une durée indéterminée:

- Madame Tatiana de Jager, préqualifiée, gérant technique;
- Monsieur Mario Comparetto, préqualifié, gérant administratif.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants. Pour la partie purement administrative, à l'exclusion de la partie commerciale mentionnée à l'objet social de la société, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant administratif.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1945 Luxembourg, 4, rue de la Loge.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: De Jager, Comparetto, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37119. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014130721/119.

(140148180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Fourteen Elder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.559.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Ms. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Fourteen Elder S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for

an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the joint signature of two managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by two managers but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2014.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le Fondateur est ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Fourteen Elder S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant en cas de gérant unique, par la signature conjointe de deux gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par deux gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,500.-

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37067. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131237/392.

(140149216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

MSEOF Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.112.

In the year two thousand and fourteen,
on the twenty-first day of the month of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

MSEOF Management, LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, United States of America,

here represented by Mrs Julia Vergauwen, jurist, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal on 11 July 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 13 September 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1523 of 22 October 2002.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Meeting RESOLVES to change the corporate purpose of the Company from acting as a management company to an alternative investment fund manager under the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund manager (the "Law of 12 July 2013").

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend the articles of incorporation of the Company in order to (i) perform a general legal and regulatory update further to the adoption of the Law of 12 July 2013 and related applicable regulations; (ii) reflect the change of corporate purpose; and (iii) harmonise content and format.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to restate the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), by the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as amended (the «2013 Law»), and by the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the «2010 Law»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder and thus the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of MSEOF Manager S.à r.l.

Art. 3. Object. In accordance with article 125 (2) of the 2010 Law, the purpose of the Company is to act as alternative investment fund manager of Morgan Stanley Eurozone Fund Office FCP-FIS, a mutual investment fund («Fonds common de placement») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund») within the meaning of Directive 2011/61/EU and Chapter 2 of the 2013 Law. The activities of the Company as alternative investment fund manager will be limited to those referred to in Annex I of the 2013 Law (i.e. portfolio management and/or risk management of the Fund, administrative and marketing services and activities related to the assets of the Fund).

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. In particular, it may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities,

property or real estate assets and, more generally, assets constitutive of authorised investments of the Fund, proceed to or initiate any registrations and transfers in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The Company may further incorporate and/or acquire shares or other securities in or issued by any of its subsidiary companies for the account of the Fund managed or prospectively managed by it. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

In addition, under the conditions and within the limits laid down by Luxembourg laws and regulations, the Company may also enter into the following transactions for its own account and/or for the accounts of the Fund it manages, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit equity, bonds, notes, promissory notes, cash, cash equivalent instruments and other equity and/or debt instruments;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company may also carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth, but to the largest extent permitted by the provisions of article 5 (4) of the 2013 Law and article 125 (2) of the 2010 Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The Company may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital of the Company is set at one hundred and twentyfive thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

Art. 7. Variation of the corporate capital. The corporate capital may at any time be increased, respectively, decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the decisions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst the existing shareholders.

When the Company is composed of several shareholders, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least 80 per cent of the corporate capital of the Company.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the civil Code, any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Board of managers. The Company is managed and administered by a board of managers consisting of at least three (3) managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of shareholders.

Any manager may be removed at any time by the single shareholder or the general meeting of shareholders by an affirmative vote representing at least 80 per cent of the corporate capital of the Company. Any manager may resign at any time.

The single shareholder or the general meeting of shareholders decides upon the compensation of each manager (if any).

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company (such as a general manager, administrative manager or other officers) considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to sign on behalf of the Company). The officers at their turn may delegate their powers if they are authorized to do so by the board of managers. In particular, the board of managers will appoint, in accordance with the requirements of the 2013 Law, at least two (2) officers as «dirigeants» to effectively conduct the business of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or shareholders of the Company and may be engaged by a service agreement. The officers appointed shall have the powers and duties given to them by the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex or telefax of each manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the managers.

The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

Art. 16. Powers of representation. In dealing with third parties, any manager shall have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in any circumstances by the signature of any manager.

Art. 17. Supervisory Board and Board of Managers' Committees. The single shareholder or, when the Company is composed of several shareholders, the general meeting of shareholders may set up a supervisory board or, if such a supervisory board is already established, amend its responsibilities, in both cases pursuant to a resolution adopted by an affirmative vote representing at least 80% of the corporate capital of the Company.

Such a supervisory board shall consist of natural persons who are not members of the board of managers of the Company and shall not assume any management responsibilities, the latter being the exclusive prerogative of the board of managers, nor the prerogatives reserved by the 1915 Law to the single shareholder or the general meeting of shareholders, or interfere in the management of the Company.

The responsibilities of such a supervisory board shall be as described in the resolution establishing the supervisory board and those responsibilities may be amended from time to time by a resolution as discussed in the first paragraph of this article 17. Such a supervisory board shall report to the single shareholder or the general meeting of shareholders and to the board of managers.

The board of managers may, by a majority vote of the whole board, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more managers of the Company. The board of managers may designate one or more managers as alternate members of any committee who may replace any absent or disqualified member at a meeting of such committees.

Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 19. Liability of a manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 19, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 19 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 19 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 19 shall be contract rights.

Art. 20. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these articles, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the powers of attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 23. Independent external auditor. The operations of the Company, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent external auditor («réviseur d'entreprises indépendant»).

The independent external auditor shall, as the case may be, be elected either by decision of the single shareholder or by the annual general meeting of shareholders, for a period ending on the date of the approval of the first annual accounts submitted to the shareholder(s) following such election. The independent external auditor shall remain in office until he is re-elected or until his successor is elected.

The independent external auditor in office may be removed at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with or without cause.

Art. 24. Balance-sheet. Each year, on thirty-first day of December, the accounts are closed, the board of managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 25. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 26. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 27. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it, have been estimated at about thousand euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

MSEOF Management, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company), établie et existant selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mrs Julia Vergauwen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2014.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "MSEOF Manager S.à r.l." une société à responsabilité limitée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous

le numéro B 89.112 (ci-après la "Société"). La Société est constituée en vertu d'un acte notarié en date du 13 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 octobre 2013, numéro 1523.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui n'agira désormais plus en tant que commandité mais en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi du 12 juillet 2013").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier certains articles des statuts de la Société afin (i) d'effectuer une mise à jour légale et réglementaire générale, et plus particulièrement suite à l'adoption de la Loi du 12 juillet 2013 et des règlements connexes applicables à la Société; (ii) de refléter le changement de l'objet social, et (iii) d'harmoniser le contenu et la forme.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée (la «Loi de 2013») et par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectifs (la «Loi de 2010»), ainsi que par les présents statuts.

La Société comportera initialement un associé unique qui sera par conséquent propriétaire de l'intégralité du capital social de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés suite à, notamment, la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de MSEOF Manager S.à r.l.

Art. 3. Objet. Conformément à l'article 125 (2) de la Loi de 2010, l'objet social de la Société est d'agir en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs de Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, un Fonds Commun de Placement soumis aux lois du Grand-duché de Luxembourg (le «Fonds») dans le sens de la Directive 2011/61/UE et du Chapitre 2 de la Loi de 2013. Les activités que la Société mènera en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs se limiteront à celles visées par l'Annexe 1 de la Loi de 2013 (à savoir gestion de portefeuille et/ou gestion du risque lié du Fonds, services administratifs et de commercialisation ainsi que activités liées aux actifs de Fonds).

La Société conduira toutes les parts sociales en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. En particulier, elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière, propriété et actif immobilier et, plus généralement, tout actif constituant un investissement autorisé par le Fonds, procéder à ou initier toute inscription et tout transfert en son nom ou au nom de tiers dans le registre de parts sociales ou d'obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte du Fonds et des détenteurs de parts ou d'actions du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds. La Société pourra en outre constituer et/ou acquérir des parts sociales ou autres titres dans ou émis par ses filiales pour le compte du Fonds. La liste des pouvoirs énumérés ci-avant ne doit pas être considérée comme limitative, mais simplement comme exemplative.

La Société a également pour objet, en accord avec les conditions et dans les limites posées par les lois et règlements luxembourgeois, de conclure les accords suivants pour son compte et/ou pour le compte du Fonds qu'elle gère, étant entendu que la Société ne peut conclure une opération qui l'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit et obtenir toute sorte de crédit;
- avancer, prêter, ou mettre en dépôt des titres de capital, obligations, titres de créance, billets à ordre, argent liquide, ou tout instrument ou titre de capital et/ou de dette équivalent à de l'argent liquide;
- conclure toute garantie, nantissement, ou tout autre sûreté dans les limites imposées et en conformité avec le droit luxembourgeois.

La Société pourra également mener toutes activités liées directement ou indirectement à, et/ou réputées utiles et/ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites prévues par les dispositions de l'article 5 (4) de la Loi de 2013 et de l'article 125 (2) de la Loi de 2010.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (1.000- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique ou moyennant résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque action confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les statuts à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant 80% du capital social de la Société.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de gérance. La société est gérée et administrée par un conseil de gérance comprenant au moins trois (3) gérants, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 80% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un gérant à tout moment.

Chaque gérant peut se démettre de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance peut de temps à autre nommer des dirigeants de la Société (comme un directeur général, directeur administratif ou autres agents) nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société et leur déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion et des affaires quotidiennes de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la Société). Les dirigeants peuvent ensuite déléguer leurs pouvoirs s'ils y ont été autorisés par le conseil de gérance. En particulier, le conseil de gérance nommera, conformément aux exigences de la Loi de 2013, au moins deux agents en tant que «dirigeants» afin de mener efficacement les activités de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Tous les dirigeants de la Société doivent être gérant ou associés de la Société et ils peuvent être engagés par un contrat de service. Les dirigeants nommés auront les pouvoirs et fonctions attribués par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérant au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de

convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopie de chaque gérant.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopie. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Le conseil de gérance désignera un secrétaire qui ne doit pas être un gérant et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Art. 16. Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, tout gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de tout gérant.

Art. 17. Conseil de surveillance et Comités du conseil de gérance. L'associé unique ou, lorsque la Société est composée de plusieurs associés, l'assemblée générale des associés, peut constituer un conseil de surveillance ou, si un tel conseil de surveillance est déjà constitué, modifier ses responsabilités, dans les deux cas en vertu d'une résolution favorable représentant au moins 80% du capital social de la Société.

Un tel conseil de surveillance sera composé de personnes physiques qui ne sont pas membres du conseil de gérance de la Société et n'assumera aucune responsabilité quant à la gestion de la Société, cette dernière relevant de la compétence exclusive du conseil de gérance, ni les prérogatives réservées par la Loi de 1915 à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, et ne s'immiscera en aucune façon dans la gestion de la Société. Les responsabilités d'un tel conseil de surveillance seront décrites dans la résolution établissant le conseil de surveillance, et ces responsabilités pourront être modifiées de temps à autre par une résolution telle que prévue au premier paragraphe de cet article 17. Un tel conseil de surveillance rendra compte à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés et au conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs gérants de la Société. Le conseil de gérance peut désigner un ou plusieurs gérants comme membres suppléants susceptibles de remplacer tout membre absent ou exclu à toute réunion de ces comités.

Art. 18. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scelles sur les biens et documents de la Société.

Art. 19. Responsabilité d'un gérant. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu' gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime approprié, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamée, en cours d'instance ou clôture (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la société ou d'une filiale comme gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 19, ainsi que dans la mesure ou cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 19 comporte également, dans la mesure ou cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 19 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 19 seront des droits contractuels.

Art. 20. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois-quarts du capital social de la Société.

Art. 21. Décision. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 23. Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement des déclarations fiscales ou d'autres rapports requis par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant.

Le réviseur d'entreprises indépendant sera élu par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale annuelle des associés, selon le cas, pour une période prenant fin le jour de l'approbation des premiers comptes annuels soumis à l'associé unique ou aux associés suivant cette élection.

Le réviseur d'entreprises indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises indépendant en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 24. Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Répartition des bénéfices. L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés

Art. 26. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 27. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se référeront aux dispositions légales en vigueur.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, sont à la charge de la Société ou seront mis à sa charge, ont été estimés à environ mille euros.

137661

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. VERGAUWEN, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10530. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014131426/507.

(140148688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Ascoma Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.564.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Anthony Stevenson

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014130458/11.

(140147817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

M5G SCI, Société Civile.

Siège social: L-7610 Larochette, 19, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg E 5.419.

—
STATUTS

Les soussignés:

1.- Madame Pascale MARCHAL, employée, née à Lyon (France), le 17 juin 1960, demeurant à L-7610 Larochette, 19, Place Bleech.

2.- Madame Morgane GRIVEAUD, étudiante, née à Paris (France), le 29 octobre 1991, demeurant à L-7610 Larochette, 19, Place Bleech,

3.- Monsieur Thibaud GRIVEAUD, étudiant, né à Paris (France), le 24 février 1993, demeurant à L-7610 Larochette, 19, Place Bleech,

4.- Madame Philippine GRIVEAUD, étudiante, née à Paris (France), le 18 septembre 1996, demeurant à L-7610 Larochette, 19, Place Bleech, ici représentée par son représentant légal sa mère Madame Pascale MARCHAL, pré qualifiée, et

5.- Madame Irina SAMOKHVALOVA épouse MARCHAL. née à Alma Ata (Kazakhstan), le 22 mars 1976, demeurant à F-69006 Lyon, 12 avenue maréchal Foch (France)

Lesquels soussignés ont acté les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'acquisition et la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers,
- la construction, l'aménagement, la gestion, l'administration et la mise en valeur d'un ou de plusieurs desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, en dehors de toutes opérations commerciales ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets.

Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations civiles se rattachant, directement ou indirectement à l'objet social, et notamment le cautionnement hypothécaire non rémunéré de la société civile, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

Art. 3. La dénomination de la société civile est "M5G SCI".

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Larochette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

Associé	Parts en nue propriété	Parts en usufruit
1.- Madame Pascale MARCHAL	40	65
2.- Madame Morgane GRIVEAUD	5	
3.- Monsieur Thibaud GRIVEAUD	5	
4.- Madame Philippine GRIVEAUD	15	
5.- Madame Irina SAMOKHVALOVA	35	35
Total:	100	

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
 - soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propiété par un associé dénommé "nu-propiétaire".
- Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble:
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant ou des gérants (s'il y en a plusieurs) tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-7610 Larochette, 19, Place Bleech.

2.- Sont nommés aux fonctions de gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Pascale MARCHAL, employée, né à Lyon (France), le 17 juin 1960, demeurant à L-7610 Larochette, 19, Place Bleech

3.- L'assemblée fixe les pouvoirs des gérants comme suit:

«Vis-à-vis de tiers la Société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de la gérante unique, y compris pour constituer hypothèque et pour accorder mainlevée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.

Pascale MARCHAL / Morgane GRIVEA / Thibaud GRIVEAUD / Pour Philippine GRIVEAUD / Sa mère
Madame Pascale MARCHAL / Irina SAMOKHVALOVA.

Référence de publication: 2014131429/116.

(140148543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Gremir S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 14.109.

L'an deux mille quatorze, le premier août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «Gremir S.A. S.P.F.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 14.109, constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 246 du 6 novembre 1976, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 586 du 29 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Eléonore Bronne, demeurant à l'Al Manara, Street 25, Villa 50C, Dubaï.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. Relation: LAC/2014/36872. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129451/67.

(140146399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.